

Séance Plénière du 29 janvier 2010

Création d'un fonds régional de consolidation des PME-PMI

Lors de la séance plénière du 29 janvier 2010, la Région Lorraine a approuvé la création d'un fonds régional de consolidation destiné à accompagner financièrement les entreprises lorraines fragilisées.

Ce fonds répond à un double objectif :

- permettre aux entreprises ayant un potentiel de croissance mais fragilisées par une faiblesse de fonds propres, de bénéficier d'un apport destiné à assurer et pérenniser leur développement.
- Permettre à un repreneur d'entreprise en difficulté de bénéficier d'une intervention afin de faciliter le bouclage financier du plan de financement.

Doté d'un capital global de 15 M€, le fonds régional de consolidation sera composé de financements privés et publics.

La part de financement public, à laquelle la Région Lorraine participera, s'élève à 6 M€. D'autres collectivités lorraines seront sollicitées pour contribuer à cet outil.

La part de financement privé devra intégrer des participations des grands groupes présents en Lorraine (comme avec ArcelorMittal lors de la création du Fonds Lorrain des Matériaux).